



CTL du 15 avril 2014

COMPTE-RENDU

Le Comité Technique Local s'est réuni le 15 avril à l'annexe de la DDFiP, rue du 13 octobre à LAON, avec à l'ordre du jour :

- ✓ La départementalisation des procédures collectives ;
- ✓ La nouvelle gouvernance départementale « Risques et Audits » ;
- ✓ La présentation de la campagne IR 2014 ;
- ✓ Le DUERP et le PAP ;
- ✓ Un point sur les travaux immobiliers en cours.

La CGT Finances Publiques était représentée par Marie-Pierre BOREL, Olivier LEFEVRE, Patricia MOREAU, François-Xavier POYDENOT et Yan RUDER.

I - Départementalisation des procédures collectives (pour avis)

La CGT a préalablement fait lecture d'une déclaration liminaire dans laquelle elle a dénoncé la méthode employée par la direction pour aborder un sujet sensible quant à l'organisation des services : absence de documents de travail permettant un travail sérieux, si ce n'est un vague résumé de la note de la DG. A sa demande, appuyée par les autres OS, l'examen de ce point a été reporté à un autre CTL, le Président s'engageant à ce que, à l'issue d'un groupe de travail à venir (il serait temps !), des documents dignes de ce nom soient fournis. C'est le minimum dû au respect des élus.

II - Nouvelle gouvernance départementale Risques et Audits

Il s'agissait de présenter au niveau local la nouvelle organisation « risques et audits » suite à la fusion des missions au niveau national :

- création de la mission départementale risques et audits ;
- mise en place d'un pilotage au niveau interrégional ;
- maintien de l'autonomie des missions sous l'autorité d'un responsable unique ;
- coexistence de deux plans départementaux (audits et contrôles internes) mais un seul comité pour leur élaboration.

La CGT a fait remarquer que tout cela relevait d'une logique qui aurait dû être mise en place dès le début de la fusion.

III - Présentation de la campagne IR 2014

Peu de nouveautés concernant le dispositif mis en place par la DDFIP par rapport aux années antérieures, si ce n'est l'avancement d'une semaine de la campagne ainsi que l'avancement de la date de remontée de la première émission.

Compte-tenu des dérives constatées l'an dernier, la CGT a demandé que les consignes soient fermement rappelées pour que la saisie des déclarations complexes ne soit pas effectuée par des personnels extérieurs à la DDFIP (stagiaires IUT et vacataires).

S'agissant de ces « renforts », il est stupéfiant que l'administration ait été incapable de nous en communiquer le nombre ainsi que leur répartition sur les sites.

Nous sommes également intervenus pour condamner une nouvelle fois le recours aux retraités sur deux sites (Saint-Quentin et Château-Thierry) et pour rappeler que le précédent directeur s'était engagé à mettre fin à cette dérive inadmissible en période de chômage de masse. Le DDFiP s'est engagé à ce que cela ne se reproduise plus ... nous verrons bien l'année prochaine ...

Cerise sur la gâteau, la direction a présenté le nouveau dispositif visant à lutter contre la fraude aux restitutions de PPE. Des listes ILIAD recenseront les usagers sans tiers déclarants bénéficiant d'une restitution d'impôt supérieure à 800 €. Les déclarations considérées comme « frauduleuses » seront annulées dans ILIAD afin qu'aucune taxation (donc aucune restitution) ne soit effectuée. A nos questions concernant la légitimité, voir la légalité du dispositif, la direction a paru bien embarrassée, nous renvoyant à une expérimentation menée en Ile de France, expérimentation dont, au passage, le directeur n'était même pas au courant (sic). Le gouvernement Hollande, pour trouver les 50 milliards d'euros qu'il cherche, en viendrait-il à s'asseoir sur notre bible : le Livre des Procédures Fiscales (LPF) ?

Enfin, la CGT s'est félicitée que les PCE soient désormais intégrés dans le dispositif SCOUP afin de répondre aux questions techniques des usagers professionnels. Il n'a fallu rien que deux ans pour que la logique soit reconnue !!

IV - DUERP (*Document Unique d'Evaluation et de Recensement des Risques Professionnels*) et PAP (*Plan d'Action et de Prévention*)

Le DUERP 2013, agrégation des remontées de l'ensemble des services du département, recensait 1443 lignes, soit deux fois plus qu'en 2012. C'est au CHS-CT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) qu'il revient de l'examiner. Les risques sont cotés de la lettre A à la lettre D, en fonction des indications de chaque services et selon des critères croisés (dangerosité, nombre d'agents exposés, fréquences ...). Les risques classés A doivent obligatoirement être traités par la direction sans délais. Le CHS-CT établit ainsi le « Plan d'Action et de Prévention », qui comporte cette année 98 risques classés A, 198 risques classés B, 358 risques classés C, 607 risques classés D et 182 lignes non classées.

Le PAP est ensuite soumis au CTL, pour avis.

Cette année, le CHS-CT a fait le choix délibéré de classer « A » tous les risques psychosociaux liés à la dégradation des conditions de travail (quantité de travail, pression temporelle, exigence du travail ...) de façon à ce que ce problème ne puisse être ignoré par la Direction Générale.

Mais l'administration locale est bien en peine pour trouver des solutions concrètes sur ce douloureux sujets. Le PAP met donc en avant des mesures de simplification censées soulager les agents dans leur quotidien. On peut se demander si elles sont réellement appliquées et connues des agents. De plus, les mesures de simplifications dont on nous rabat les oreilles sont bien souvent à destination de l'usager. Quid des agents ?

L'administration propose également un film de relaxation à destination des agents, la CGT est curieuse de le découvrir.

Pour la CGT, la seule façon de faire diminuer durablement les risques liés au stress au travail est bien évidemment d'arrêter immédiatement les suppressions d'emplois et de revenir à un niveau d'effectif cohérent avec la masse de travail à accomplir. Tout le reste n'est que pansement sur jambe de bois.

Pour le reste, un certain nombre de problèmes persistent sur le département, même s'il faut bien reconnaître que la situation s'est très sensiblement améliorée ces dernières années aux endroits les plus critiques. Pour notre part, nous nous sommes attachés à faire valoir les demandes des collègues, recueillies à l'occasion de nos visites de services (défaut d'étanchéité des ouvrants à la Trésorerie Laon Hôpital, rampe d'accès dangereuse à la Trésorerie municipale de Château- Thierry ...).

V – Point sur les travaux immobiliers

La direction a présenté succinctement son projet de déménagement des locaux de l'ancienne DSF située rue du 13 octobre 1918 à Laon, pour regrouper l'ensemble de la DDFiP rue Saint-Martin.

Une réunion d'information et une visite des nouveaux locaux ont été organisées à l'intention des agents concernés.

Un CHS dédié aura lieu le 12 mai.

VI - Questions diverses

Preuves à l'appui, la CGT a demandé à la direction sa définition du mot « **urgent** ».

En effet, il s'avère que des informations de premières importances sont relayées par notre DDFiP avec un célérité aléatoire. Cette situation met les services en difficulté, surtout quand une demande urgente arrive à 14h00 alors que l'opération doit être bouclée à 10h00.

Pour autant, lorsque la DDFiP demande aux services de faire quelque chose de manière « urgente », aucun délai n'est toléré !

L'administration a un peu peinée à reconnaître la véracité du problème. Elle s'est néanmoins engagée à revoir son organisation pour la transmission des informations aux services. Le mot « urgent » va peut-être retrouver un sens unique et identique pour tous : celui que lui confère le dictionnaire !

La CGT a également demandé à ce que tous les agents du département appelés à se déplacer (EDRA, BCR, représentants du personnel ...) disposent rapidement de badges permettant l'accès à l'ensemble des locaux nouvellement sécurisés.

SOISSONS, le 15 avril 2014.